

5.2.16. Gestion de l'eau potable

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire
du 11 décembre 2024 approuvant le projet de PLUi

Délibération sur le schéma de distribution en eau potable

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le 13 décembre 2018 à 18h, le Comité du Syndicat Mixte de Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMGSEVESC, situé 12, rue Mansart à Versailles, sous la Présidence de M. Erik LINQUIER

OBJET : 2018/47 – Adoption du Schéma de distribution d'eau potable

Sont présents :

Chavenay : Jean-Pierre BAZIRE

GPSO : Anne CARATGÉ, Pierre CHEVALIER, Guy GIRARDETTI

Paris Ouest La Défense : Béatrice BODIN, Eric BERDOATI, Dominique LEBRUN, Eric SEYNAVE, Eric FLAMAND

SQY : Roger ADÉLAÏDE, Catherine BASTONI, Jean-Pierre PLUYAUD, Henri-Pierre LERSTEAU, Bernard MEYER, Sylvie KANE, Jean-Claude RICHARD, Thierry ESSLING, Corinne RICAUD

CA Versailles Grand Parc : Claude JAMATI, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Georges DUTRUC-ROSSET, Emilien NIVET, Alain SANSON, Yves TRAUGER, Jacques FRANQUET, Jean-Christian SCHNELL, Jean-Claude TEYSSIER, Jean-Christophe LAPREE, Denis LE BARS, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Jean-Philippe BARRET, Sonia BRAU, François LAMBERT, Erik LINQUIER, Magali ORDAS, Martine SCHMIT

Invitée : Françoise PIANA (Comptable public)

Absents excusés : Arnould BERNARD, Roberte DE LA TAILLE, Catherine LANEN, Yves MENEL, Roger BERNARD, Jean DARTIGEAS, Ghislaine MACE BAUDOU, Alain HAJJA, Françoise BEAULIEU, Nicolas HUE, Myriam DEBUCQUOIS, Grégory GARESTIER, Bruno BOUSSARD, Vivien GASQ, Bertrand HOUILLON, Christophe BELLENGER, Franz BUSSY, Ginette FAROUX, Sevrinne FILLIOUD, Stéphane MIRAMBEAU, Jean-Michel CHEVALLIER, Alain LOPPINET, Jérémy DEMASSIET, Marc BODIN, Violaine CHARPENTIER, Marc TOURELLE, Pierre LECUTIER, Jean-Paul BRAME, Delphine ANGLARD, Martin LEVRIER

Ont donné pouvoir : Catherine LANEN à Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU à Thierry ESSLING, Bertrand HOUILLON à Roger ADÉLAÏDE

Secrétaire de Séance : François LAMBERT

Date de la convocation : 4 décembre 2018

Date d'affichage : 4 décembre 2018

Nombre de membres : En exercice : 63 Présents : 38 Votants : 41

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Délibération N° 2018/47

OBJET : Adoption du Schéma de distribution d'eau potable

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, son article L.2224-7-1,

Vu la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et, notamment, son article 54 qui prévoit les modalités de détermination des zones desservies par le réseau d'eau potable pour lesquelles une obligation de desserte s'applique,

Considérant l'intérêt pour le Syndicat d'adopter un schéma de distribution d'eau de façon à pouvoir arrêter avec précision les zones desservies,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

APPROUVE le schéma de distribution d'eau potable tel qu'il figure sur l'inventaire des installations dans les contrats de concession de service public et leurs avenants ainsi que les plans des réseaux joints à la présente délibération,

PRÉCISE que le présent schéma arrête la zone de distribution d'eau potable au territoire actuellement desservi par les ouvrages et le réseau de distribution d'eau potable du SMGSEVESC,

PRÉCISE que les raccordements pourront se faire uniquement sur le réseau de distribution et en aucun cas sur le réseau de transport d'eau,

PRÉCISE qu'il sera modifié en fonction des variations éventuelles du périmètre du Syndicat,

CHARGE le Président de communiquer à l'ensemble des communes membres le schéma de distribution d'eau,

AUTORISE le Président à signer tout acte afférant à la présente délibération.

**Pour extrait conforme
À Versailles le 13 décembre 2018**

Erik LINQUIER
Président du SMGSEVESC



Note concernant l'alimentation en eau potable

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE L'EPT GRAND PARIS SEINE OUEST

Les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Vanves appartenant à l'Etablissement public territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO) sont alimentées en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Eléments statistiques au 31 décembre 2023

La superficie est de 2 938 ha.

La population est de 308 787 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 21 811.

La consommation a été, au cours de cette année, de 15 593 934 m³,

Le linéaire de canalisations est de 355,979 km.

Ouvrages du SEDIF présents sur les communes de l'EPT GPSO

- Issy-les-Moulineaux

Le SEDIF possède, au 41/43 rue Camille Desmoulins (535 m² du lot n° 23 en sous-sol de la parcelle cadastrale D 73) un site comprenant :

- un forage à l'Albien : le site n'est plus exploité aujourd'hui.

- Sèvres

Le SEDIF y possède 2 sites :

- dénommé « Bruyères de Sèvres » au 78 route du Pavé des Gardes (parcelle cadastrale AL 225, d'une surface totale de 3 608 m²):
 - une station de pompage de 3^{ème} élévation⁽¹⁾ qui distribue de l'eau de la Seine en provenance de la station de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de Sèvres, sur le réseau de 3^{ème} élévation⁽¹⁾ de BRUYE220 qui ne comporte pas de réservoir d'équilibre,
 - deux réservoirs semi-enterrés de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ (capacité de 2 000 m³ chacun, cote trop-plein⁽³⁾ 173,52 m), qui distribuent de l'eau de la Seine en provenance de la station de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de Sèvres, sur le réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de VIROF173,
- dénommé « Sèvres » au 176 Grande rue (parcelle cadastrale AP 140, d'une surface totale de 96 m²) :
 - une station de pompage de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ qui distribue de l'eau de la Seine en provenance de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, sur le réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de VIROF173 en équilibre sur les réservoirs de Bruyères de Sèvres,
 - une station de chloration dans le même bâtiment, qui utilise le procédé de l'électrochloration et qui n'est pas classée ICPE.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

- **Vanves**

Le SEDIF possède, au 3 bis rue de Larmeroux (parcelle cadastrale O 2, d'une surface totale de 563 m²), un site dénommé « Vanves Lafosse » comprenant :

- une station de chloration qui utilise de l'eau de javel et qui n'est pas classée ICPE,
- une chambre de vannes sur de multiples réseaux entrants et sortants.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les évolutions des ouvrages indispensables du SEDIF assurant le service public de l'eau potable.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans les communes de Boulogne-Billancourt (1^{ère} élévation⁽¹⁾), Chaville (2^{ème} élévation⁽¹⁾), Issy-les-Moulineaux (1^{ère} et 2^{ème} élévations⁽¹⁾), Meudon (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} élévations⁽¹⁾), Sèvres (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} élévations⁽¹⁾) et Vanves (1^{ère} et 2^{ème} élévations⁽¹⁾) est de l'eau de Seine, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire. Elle provient de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 279 071 m³/jour avec une pointe à 373 876 m³.

Un secours peut être assuré par :

- l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 323 640 m³/jour, avec une pointe à 394 498 m³.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune, de la défense contre l'incendie ainsi que du schéma de distribution d'eau potable du SEDIF.

Cf. Notes d'alimentation en eau de chaque commune.

Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. : 0969 369 900.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

La commune de Boulogne-Billancourt est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Éléments statistiques au 31 décembre 2023

La superficie est de 615 ha.

La population est de 120 954 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 5 958.

La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 6 375 780 m³,

Le linéaire de canalisations est de 96,223 km.

Situation géographique et topographique

La commune de Boulogne-Billancourt est limitée au Nord par la commune de Paris (16^{ème}), puis de l'autre côté de la Seine, à l'Est par la commune d'Issy-les-Moulineaux, à l'Ouest par la commune de Saint-Cloud, au Sud par les communes de Sèvres et de Meudon.

Son altitude, comprise entre les cotes 28 et 40 mètres, lui permet d'être alimentée en eau par le réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾ uniquement.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée à Boulogne-Billancourt est de l'eau de Seine, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire. Elle provient de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 279 071 m³/jour, avec une pointe à 373 876 m³.

De plus, un secours peut être assuré par :

- l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 323 640 m³/jour, avec une pointe à 394 498 m³.

Composition du réseau

En raison de sa situation géographique et de sa morphologie, la commune de Boulogne-Billancourt est alimentée par un réseau unique.

Réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾ – CHOIS 122 – NP⁽²⁾ 122 :

Ce réseau dessert l'intégralité de la commune.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Châtillon (capacité 134 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m) et de Villejuif (capacité 64 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m).

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

De nombreuses canalisations de transport (feeders) parcourent la commune :

- Un feeder de 1 100 mm de diamètre traverse la commune du Sud vers le Nord à partir d'une liaison par galerie sous la Seine au niveau de la rue Emile Duclaux. Il parcourt ensuite la rue Pierre Grenier, la rue Thiers puis après s'être réduit au diamètre 900 mm, la rue Robert Schumann puis le boulevard d'Auteuil jusqu'au niveau de la Porte de Boulogne dans le bois de Boulogne. Il se poursuit alors vers le Nord pour sécuriser les alimentations du SEDIF et il y est connecté sur le parcours une interconnexion de secours importante, AB23, avec le réseau de la Ville de Paris (échanges possibles dans les deux sens).
- A partir du carrefour entre la rue Emile Duclaux et la rue Pierre Grenier un feeder de 800 mm de diamètre rejoint le quai du Point du jour au sud de la commune pour le suivre jusqu'au pont de Sèvres qu'il franchit pour ensuite se diriger vers les communes de l'ouest et du Nord du SEDIF.
- Au niveau du pont de Billancourt, un feeder de 800 mm de diamètre assure une liaison en sécurité d'alimentation entre les rives gauche et droite de la Seine.
- A partir du pont d'Issy, un feeder de 400 mm de diamètre utilisé également pour la desserte locale, traverse la commune d'Est en Ouest en empruntant le boulevard de la République puis l'avenue André Morizet avant de franchir le pont de Saint-Cloud.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 40 à 400 mm.

L'interconnexion AB23 avec le réseau de la ville de Paris est située au niveau de l'entrée du Bois de Boulogne, près du carrefour des Anciens Combattants, côté Paris

Le SEDIF accompagne le projet du Grand Paris Express pour l'adaptation du réseau de transport rendu nécessaire par la construction de la gare Pont de Sèvres de la ligne 15.

Par ailleurs, il étudie l'adaptation du réseau de transport en accompagnement du projet de requalification du quai Georges Gorse par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune, de la défense contre l'incendie ainsi que du schéma de distribution d'eau potable du SEDIF.

Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. : 0969 369 900.

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE CHAVILLE

La commune de Chaville est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Éléments statistiques au 31 décembre 2023

La superficie est de 357 ha.

La population est de 20 284 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 2 822.

La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 876 517 m³.

Le linéaire de canalisations est de 35,8 km.

Situation géographique et topographique

La commune de Chaville est limitée au Nord par la commune de Sèvres, à l'Est par la commune de Meudon, à l'Ouest par les communes de Viroflay et de Ville-d'Avray, au Sud par la commune de Vélizy-Villacoublay

Son altitude, comprise entre les cotes 63 et 173 mètres, lui impose d'être alimentée en eau par plusieurs réseaux de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ distincts.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée à Chaville est de l'eau de Seine, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire. Elle provient de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 279 071 m³/jour, avec une pointe à 373 876 m³.

De plus, un secours peut être assuré par :

- l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 323 640 m³/jour, avec une pointe à 394 498 m³.

Composition du réseau

En raison de sa situation géographique et de sa morphologie, la commune de Chaville est alimentée par 3 réseaux de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ distincts.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – CHAFO 150 – NP⁽²⁾ 150 :

Il dessert l'avenue Roger Salengro au Nord de la rue des Capucines. Il est alimenté par une unité de pompage de la station de Châtillon mais aussi en permanence par un détendeur installé dans la station de pompage de Sèvres depuis le réseau VIROF173. D'autres détendeurs, depuis des réseaux de NP supérieur, permettent de soutenir son alimentation et de l'alimenter complètement en cas de défaillance de pompage à la station de Châtillon car il n'y a pas de station de pompage de secours.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de Châtillon (capacité 2 100 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 150 m).

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 40 à 150 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – VIROF 173 – NP⁽²⁾ 173 :

Il dessert la majeure partie de la Ville. Ce réseau est alimenté par la station de pompage de Sèvres mais aussi par 3 détendeurs, depuis le réseau PLAIN210, installés respectivement avenue Roger Salengro à Viroflay, dans les réservoirs semi-enterrés de Bruyères de Sèvres à Sèvres (capacité de 4 000 m³, cote trop-plein 173 m) et route Sablée à Vélizy-Villacoublay. Ces détentes permettent d'alimenter complètement le réseau VIROF173 en cas de défaillance de la station de Sèvres qui n'est pas doublée par une station de secours.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Bruyères de Sèvres.

Une canalisation de transport (feeder) de 400 mm de diamètre en provenance de la commune de Sèvres traverse la commune de l'Est vers l'Ouest en empruntant la route du Pavé des Gardes, jusqu'au poste de détente de Viroflay.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 40 à 200 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – PLAIN 210 – NP⁽²⁾ 210 :

Il dessert un petit quartier situé au Nord de la rue des Petits Bois. L'eau provient du feeder de 600 mm de diamètre alimenté à partir de la station de pompage d'Antony. Un secours est possible par la station de pompage des Feuillants à Clamart.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de « La Plaine » à Clamart (capacité 10 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 207 m).

Une canalisation de transport (feeder) de 600 mm de diamètre en provenance de la commune de Vélizy-Villacoublay traverse la commune du Sud vers le Nord en passant par la rue Alexis Maneyrol, la rue du Pavé de Meudon, la rue Anatole France, l'avenue Saint Paul, l'avenue Talamon puis l'avenue Roger Salengro. Elle se dirige ensuite à travers la commune de Viroflay vers l'interconnexion BE02 avec le réseau d'AQUAVESC, située dans la forêt domaniale de Fausses Reposes. Cette interconnexion peut fonctionner dans les deux sens mais naturellement dans le sens AQUAVESC vers SEDIF.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 80 à 150 mm.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune, de la défense contre l'incendie ainsi que du schéma de distribution d'eau potable du SEDIF.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompages successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de 600 et 400 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000^{ème}.

Liste des terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de 600 mm et 400 mm de diamètre

Diamètre de la canalisation	Adresse de la propriété	Références cadastrales
600 mm	Rue des Capucines	AD 241
400 mm	Avenue Talamon	AL 75 à AL 83, AL 101 et AL 102, AL 140, AL 154, AL 486

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. 0969 369 900.

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

La commune d'Issy-les-Moulineaux est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Éléments statistiques au 31 décembre 2023

La superficie est de 424 ha.

La population est de 69 282 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 4 595.

La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 3 593 493 m³,

Le linéaire de canalisations est de 66,941 km.

Situation géographique et topographique

La commune d'Issy-les-Moulineaux est limitée au Nord par la commune de Paris (16^{ème}), à l'Est par la commune de Vanves, à l'Ouest par la commune de Boulogne-Billancourt, au Sud par les communes de Meudon et de Clamart.

Son altitude, comprise entre les cotes 28 et 96 mètres, lui impose d'être alimentée en eau par des réseaux de 1^{ère} et de 2^{ème} élévations⁽¹⁾.

Ouvrages du SEDIF présents sur la commune

Le SEDIF possède, au 41/43 rue Camille Desmoulins (535 m² du lot n° 23 en sous-sol de la parcelle cadastrale D 73) un site comprenant :

- un forage à l'Albien : le site n'est plus exploité aujourd'hui.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les évolutions des ouvrages indispensables du SEDIF assurant le service public de l'eau potable.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée à Issy-les-Moulineaux est de l'eau de Seine, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire. Elle provient de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 279 071 m³/jour, avec une pointe à 373 876 m³.

De plus, un secours peut être assuré par :

- l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 323 640 m³/jour, avec une pointe à 394 498 m³.

Composition du réseau

En raison de sa situation géographique et de sa morphologie, la commune d'Issy-les-Moulineaux est alimentée par deux réseaux distincts.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ième} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

Réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾ – CHOIS 122 – NP⁽²⁾ 122 :

Ce réseau, alimenté par l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dessert la majeure partie de la commune délimitée par le boulevard Rodin, les rues de la Défense et de la Martelle ainsi que le quartier situé entre l'avenue de la Paix et la rue Pierre Brossolette.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Châtillon (capacité 134 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m) et de Villejuif (capacité 64 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m).

De nombreuses canalisations de transport parcourent la commune et contribuent à son alimentation :

- un feeder de 1 500 mm de diamètre qui traverse la commune d'Est en Ouest en galerie souterraine entre les communes de Vanves et Boulogne-Billancourt après passage sous la Seine ;
- un piquage sur ce feeder, à l'angle de la rue Estienne d'Orves et du boulevard Gallieni, alimente une canalisation de 800 mm qui emprunte, d'une part en direction de Vanves, les rues Telles de la Poterie, Lasserre, Gabriel Péri, avenue de la Paix, et, d'autre part en direction de Boulogne, l'avenue Victor Cresson, la rue Aristide Briand, la place Gévelot, la place de la Résistance, l'île Saint Germain et le pont de Boulogne ;
- une canalisation de 400/300 mm de diamètre, qui parcourt les voies suivantes : boulevard Voltaire, boulevard Gambetta, boulevard des Frères Voisin, rue Rouget de Lisle, se dirige vers Boulogne-Billancourt par le pont d'Issy ;
- une canalisation de 400 mm, installée boulevard Gallieni, entre la rue Estienne d'Orves et la place Robert Schumann, assure une liaison entre le feeder de 800 mm et la canalisation de 400 mm.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 300 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – CHAFO 150 – NP⁽²⁾ 150 :

Ce réseau dessert la partie haute de la commune située à une altitude supérieure à 70 m autour du quartier du Fort. Il est alimenté par une unité de pompage de la station de Châtillon mais aussi en permanence par un détendeur installé dans la station de pompage de Sèvres depuis le réseau VIROF173. D'autres détendeurs, depuis des réseaux de NP supérieur, permettent de soutenir son alimentation et de l'alimenter complètement en cas de défaillance de pompage à la station de Châtillon car il n'y a pas de station de pompage de secours.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de Châtillon (capacité 2 100 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 150 m)

L'artère maîtresse de ce réseau sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux est la conduite de 300 mm située rue Benoît Malon en provenance de Clamart.

La distribution est assurée à partir de cette canalisation par des conduites dont les diamètres varient de 50 à 250 mm.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompages successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune, de la défense contre l'incendie ainsi que du schéma de distribution d'eau potable du SEDIF.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de 700 et 1 500 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000^{ème}.

Liste des terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de 700 et 1 500 mm de diamètre

Diamètre de la canalisation	Adresse de la propriété	Références cadastrales
700 mm	Place de la Résistance	H 181
1 500 mm	Galerie sous la Seine	
	Ile Saint-Germain (parc départemental)	G 2
	Quai de Stalingrad	G 77
	Voie ferrée Paris – Puteaux PK 19 + 310	G 51
	Rue Jean-Jacques Rousseau (SNCF)	G 2
	Boulevard Garibaldi - ligne RER C - PK 6 + 300	F 78
	Rue du Pasteur de Boulogne	G 92
	Rue Jean Bouin	F 42, 48
	Avenue Victor Cresson	T 186, 187, 201, 256 AG 145, 146, 148, 150, 151, 152, 153
	Rue Berthelot	AF 76
	Rue Lasserre	AF 82, 83, 106 à 108 AG 98, 99
	Rue Emile Zola	AF 85 à 87, 104
	Rue Pierre Brossolette	AP 234
	Rue Gabriel Péri	AS 130
	Rue du Moulin de Pierre	AS 24, 28, 29, 115, 116, 136
	Rue Baudin	AR 48, 202
	Villa Francisco Ferrer	AR 37, 134, 136, 138, 140, 149, 150, 152, 153, 194, 195
	Sentier du Buvier	AR 48, 49
	Rue Madeleine Moreaud	AR 27, 28, 58, 59
	Avenue du Général de Gaulle	AR 68 ; AU 85
	Boulevard Garibaldi	G 34, 63 F 79

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. 0969 369 900.

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE MEUDON

La commune de Meudon est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Éléments statistiques au 31 décembre 2023

La superficie est de 995 ha.

La population est de 47 015 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 4 023.

La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 2 305 391 m³,

Le linéaire de canalisations est de 78,44 km.

Situation géographique et topographique

La commune de Meudon est limitée au Nord par les communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux, à l'Est par la commune de Clamart, à l'Ouest par les communes de Sèvres et de Chaville, au Sud par la commune de Vélizy-Villacoublay.

Son altitude, comprise entre les cotes 28 et 179 mètres, lui impose d'être alimentée en eau par des réseaux de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} élévations⁽¹⁾.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée à Meudon est de l'eau de Seine, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire. Elle provient de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 279 071 m³/jour, avec une pointe à 373 876 m³.

De plus, un secours peut être assuré par :

- l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 323 640 m³/jour, avec une pointe à 394 498 m³.

Composition du réseau

En raison de sa situation géographique et de sa morphologie, la commune de Meudon est alimentée par 5 réseaux distincts : un réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾, 3 réseaux de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ et un réseau de 3^{ème} élévation⁽¹⁾.

Réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾ – CHOIS 122 – NP⁽²⁾ 122 :

Ce réseau, alimenté à partir de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dessert la partie de la commune située au Nord du boulevard Anatole France et de la ligne du Tram T2.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Châtillon (capacité 134 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m) et de Villejuif (capacité 64 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m).

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 40 à 300 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – CHAFO 150 – NP⁽²⁾ 150 :

Il dessert les quartiers de la commune situé entre le réseau CHOIS 122 et l'altitude de 110 m NGF. Il est alimenté par une unité de pompage de la station de Châtillon mais aussi en permanence par un détendeur installé dans la station de pompage de Sèvres depuis le réseau VIROF173. D'autres détendeurs, depuis des réseaux de NP supérieur, permettent de soutenir son alimentation et de l'alimenter complètement en cas de défaillance de pompage à la station de Châtillon car il n'y a pas de station de pompage de secours.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de Châtillon (capacité 2 100 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 150 m).

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 40 à 200 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – VIROF 173 – NP⁽²⁾ 173 :

Il dessert le quartier de la ville situé le long des rues Rushmoor et Georges Langronet. Ce réseau est alimenté par la station de pompage de Sèvres mais aussi par 3 détendeurs, depuis le réseau PLAIN210, installés respectivement avenue Roger Salengro à Viroflay, dans les réservoirs semi-enterrés de Bruyères de Sèvres à Sèvres (capacité de 4 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 173 m) et route Sablée à Vélizy-Villacoublay. Ces détentes permettent d'alimenter complètement le réseau VIROF173 en cas de défaillance de la station de Sèvres qui n'est pas doublée par une station de secours.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Bruyères de Sèvres.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 100 à 150 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – PLAIN 210 – NP⁽²⁾ 210 :

Il dessert le reste de la commune situé en partie haute et au Nord de la forêt de Meudon. L'eau provient de la station de pompage d'Antony. Un secours est possible par la station de pompage des Feuillants à Clamart.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de « La Plaine » à Clamart (capacité 10 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 207 m).

Une canalisation de transport (feeder) de 600 mm de diamètre en provenance de la station de pompage de Pavé Blanc à Clamart longe le Sud de la forêt de Meudon pour se diriger vers les communes de Chaville et Viroflay afin d'alimenter à son extrémité l'interconnexion BE02 avec le réseau d'AQUAVESC, située dans la forêt domaniale de Fausses Reposes. Cette interconnexion peut fonctionner dans les deux sens mais naturellement dans le sens AQUAVESC vers SEDIF.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 40 à 200 mm.

Réseau de 3^{ème} élévation⁽¹⁾ – PLAIN 240 – NP⁽²⁾ 240 :

Il dessert le reste de la commune situé au Sud de la forêt de Meudon. L'eau provient de la station de pompage de Pavé Blanc ou de celle des Feuillants, toutes deux situées sur la commune de Clamart, ce qui permet d'assurer un secours en cas de défaillance d'une des stations de secours, d'autant que ce réseau n'a pas de réservoir d'équilibre et fonctionne en surpression.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

Ce réseau peut être secouru par l'interconnexion BE04 avec AQUAVESC, située sur la commune des Loges-en-Josas, mais ce secours est très partiel et difficile à mettre en place. C'est le doublement des stations de pompage qui assure la sécurité d'alimentation.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 40 à 300 mm.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune, de la défense contre l'incendie ainsi que du schéma de distribution d'eau potable du SEDIF.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de 400, 600 et 800 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000^{ème}.

Liste des terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de 400, 600 et 800 mm de diamètre

Diamètre de la canalisation	Adresse de la propriété	Références cadastrales
400 mm	Forêt domaniale de Meudon Routes forestières des Six Frères, des Bois Plantés et de la Porte Dauphine	E 11, 14, 15, 110, 138, 165
600 mm	Route du Pont Blanc	E 60, 61, 90
800 mm	Avenue de Villacoublay	AR 108, 135
	Rue G. Millandy	AR 41

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. 0969 369 900.

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE SEVRES

La commune de Sèvres est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Eléments statistiques au 31 décembre 2023

La superficie est de 392 ha.

La population est de 22 949 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 2 578.

La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 1 098 397 m³,

Le linéaire de canalisations est de 49,598 km.

Situation géographique et topographique

La commune de Sèvres est limitée au Nord par la commune de Saint-Cloud, à l'Est par les communes de Boulogne-Billancourt et de Meudon, à l'Ouest par la commune de Ville-d'Avray, au Sud par les communes de Chaville et de Meudon.

Son altitude, comprise entre les cotes 27 et 171 mètres, lui impose d'être alimentée en eau par des réseaux de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} élévations⁽¹⁾.

Ouvrages du SEDIF présents sur la commune

Le SEDIF possède 2 sites :

- dénommé « Bruyères de Sèvres » au 78 route du Pavé des Gardes (parcelle cadastrale AL 225, d'une surface totale de 3 608 m²):
 - une station de pompage de 3^{ème} élévation⁽¹⁾ qui distribue de l'eau de la Seine en provenance de la station de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de Sèvres, sur le réseau de 3^{ème} élévation⁽¹⁾ de BRUYE220 qui ne comporte pas de réservoir d'équilibre,,
 - deux réservoirs semi-enterrés de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ (capacité de 2 000 m³ chacun, cote trop-plein⁽³⁾ 173,52 m), qui distribuent de l'eau de la Seine en provenance de la station de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de Sèvres, sur le réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de VIROF173
- dénommé « Sèvres » au 176 Grande rue (parcelle cadastrale AP 140, d'une surface totale de 96 m²) :
 - une station de pompage de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ qui distribue de l'eau de la Seine en provenance de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, sur le réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ de VIROF173 en équilibre sur les réservoirs de Bruyères de Sèvres,
 - une station de chloration dans le même bâtiment, qui utilise le procédé de l'électrochloration et qui n'est pas classée ICPE.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les évolutions des ouvrages indispensables du SEDIF assurant le service public de l'eau potable.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée à Sèvres est de l'eau de Seine, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire. Elle provient de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 279 071 m³/jour, avec une pointe à 373 876 m³.

De plus, un secours peut être assuré par :

- l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 323 640 m³/jour, avec une pointe à 394 498 m³.

Composition du réseau

En raison de sa situation géographique et de sa morphologie, la commune de Sèvres est alimentée par 5 réseaux distincts : 1 réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾, 3 réseaux de 2^{ème} élévation⁽¹⁾, 1 réseau de 3^{ème} élévation⁽¹⁾.

Réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾ – CHOIS 122 – NP⁽²⁾ 122 :

Ce réseau dessert les quartiers situés en bordure de la Seine et de part et d'autre de la RD 910 entre le Pont de Sèvres et la mairie situées en dessous de la cote 70.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Châtillon (capacité 134 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m) et de Villejuif (capacité 64 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m).

Trois canalisations de transport (feeders) parcourent la commune :

- un feeder de 800 mm de diamètre longe la RD 7 et la Seine du Sud vers le Nord assurant un bouclage et la sécurisation par l'ouest du réseau de transport du SEDIF ;
- un second feeder de 600 mm de diamètre, pris sur le feeder de 800 mm précité au niveau du carrefour du Pont de Sèvres, alimentant la station de pompage, située au 176 Grande rue à Sèvres en empruntant la RD 910 (avenue de l'Europe et Grande Rue) ;
- un feeder de 800 mm de diamètre assurant une liaison entre les rives droite et gauche de la Seine en passant dans le pont de Sèvres.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 50 à 150 mm.

L'interconnexion BE13, située en chambre souterraine sous voie publique, constitue l'alimentation permanente des abonnés d'AQUAVESC (anciennement Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud) situés dans le parc de Saint-Cloud depuis le réseau du SEDIF.

Le SEDIF étudie l'adaptation des conduites de transport situées dans le périmètre du nouvel aménagement de l'échangeur routier du pont de Sèvres.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – CHAFO 150 – NP⁽²⁾ 150 :

Il dessert le Nord de la commune dont le quartier Brancas et s'étend jusqu'à la rue Ernest Renan plus au Sud. Il est alimenté par une unité de pompage de la station de Châtillon mais aussi en permanence par un détendeur installé dans la station de pompage de Sèvres depuis le réseau VIROF173. D'autres détendeurs, depuis des réseaux de NP supérieur, permettent de soutenir son alimentation et de l'alimenter complètement en cas de défaillance de pompage à la station de Châtillon car il n'y a pas de station de pompage de secours.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de Châtillon (capacité 2 100 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 150 m).

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 300 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – VIROF 173 – NP⁽²⁾ 173 :

Il alimente la partie haute du quartier Garenne, la rue des Hauts Closeaux et le quartier de la Gare Sèvres Ville d'Avray. Ce réseau est alimenté par la station de pompage de Sèvres mais aussi par 3 détendeurs, depuis le réseau PLAIN210, installés respectivement avenue Roger Salengro à Viroflay, dans les réservoirs semi-enterrés de Bruyères de Sèvres à Sèvres (capacité de 4 000 m³, cote trop-plein 173 m) et route Sablée à Vélizy-Villacoublay. Ces détentes permettent d'alimenter complètement le réseau VIROF173 en cas de défaillance de la station de Sèvres qui n'est pas doublée par une station de secours.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Bruyères de Sèvres.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 100 à 150 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – PLAIN 210 – NP⁽²⁾ 210 :

Il dessert quelques rues situées au Sud de la commune, de part et d'autre de la RN 188. L'eau provient de la station de pompage d'Antony. Un secours est possible par la station de pompage des Feuillants à Clamart.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de « La Plaine » à Clamart (capacité 10 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 207 m).

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 80 à 200 mm.

Réseau de 3^{ème} élévation⁽¹⁾ – BRUYE 220 – NP⁽²⁾ 220 :

Il dessert tout le quartier de Bruyères de Sèvres à partir du site des réservoirs semi-enterrés de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ et de la station de pompage de 3^{ème} élévation⁽¹⁾, sis 78 route du Pavé des Gardes à Sèvres.

Pendant la nuit, ce réseau est alimenté par le réseau PLAIN210 en gravitaire.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 50 à 200 mm.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompes successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune, de la défense contre l'incendie ainsi que du schéma de distribution d'eau potable du SEDIF.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de 400 et 600 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000^{ème}.

Liste des terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de 400 et 600 mm de diamètre

Diamètre de la canalisation	Adresse de la propriété	Références cadastrales
400 mm	176 Grande Rue	AP 140
	Rue Descartes	AP 123 à 131, 615, 616
600 mm	176 Grande Rue	AP 140

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. 0969 369 900.

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE VANVES

La commune de Vanves est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Eléments statistiques au 31 décembre 2023

La superficie est de 155 ha.

La population est de 28 303 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 1 835.

La consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 1 344 356 m³,

Le linéaire de canalisations est de 28,977 km.

Situation géographique et topographique

La commune de Vanves est limitée au Nord par la commune de Paris (15^{ème}), à l'Est par la commune de Malakoff, à l'Ouest par la commune d'Issy-les-Moulineaux, au Sud par la commune de Clamart.

Son altitude, comprise entre les cotes 35 et 78 mètres, lui impose d'être alimentée en eau par des réseaux de 1^{ère} et 2^{ème} élévations⁽¹⁾.

Ouvrages du SEDIF présents sur la commune

Le SEDIF possède, au 3 bis rue de Larmeroux (parcelle cadastrale O 2, d'une surface totale de 563 m²), un site dénommé « Vanves Lafosse » comprenant :

- une station de chloration qui utilise de l'eau de javel et qui n'est pas classée ICPE,
- une chambre de vannes sur de multiples réseaux entrants et sortants.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les évolutions des ouvrages indispensables du SEDIF assurant le service public de l'eau potable.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée à Vanves est de l'eau de Seine, traitée pour répondre à la réglementation sanitaire. Elle provient de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 279 071 m³/jour, avec une pointe à 373 876 m³.

De plus, un secours peut être assuré par :

- l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand, dont la capacité maximale de production est de 600 000 m³/jour. Cette usine a produit en 2023 un volume moyen de 323 640 m³/jour, avec une pointe à 394 498 m³.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ième} élévation est un réseau alimenté par n pompages successifs depuis l'usine de production

Composition du réseau

En raison de sa situation géographique et de sa morphologie, la commune de Vanves est alimentée par deux réseaux distincts.

Réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾ – CHOIS 122 – NP⁽²⁾ 122 :

Ce réseau dessert quasiment l'intégralité de la commune.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs semi-enterrés de Châtillon (capacité 134 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m) et de Villejuif (capacité 64 000 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 122 m).

De nombreuses canalisations de transport (feeders) parcourent la commune et sont raccordés à la chambre de vannes de « Vanves Lafosse » qui constitue un nœud important d'interconnexion des conduites de transport du réseau de 1^{ère} élévation⁽¹⁾ :

- un feeder de 1 250 mm de diamètre de liaison avec le site des réservoirs semi-enterrés de Châtillon, arrivant du Sud de la commune par la rue de Châtillon ;
- un feeder de 1 250 mm de diamètre de liaison avec le site des réservoirs semi-enterrés de Villejuif, arrivant de l'Est de la commune par la rue du Docteur Lafosse ;
- un feeder de 700 mm de diamètre doublant le feeder de 1 250 mm de Villejuif en desservant les villes traversées jusqu'à la commune de Châtillon ;
- un feeder de 1 500 mm de diamètre de liaison avec les communes de l'Ouest puis du Nord du réseau du SEDIF reliant en fonçage souterrain la commune de Boulogne ;
- un feeder de 800 mm de diamètre doublant le feeder de 1 500 mm précité en desservant les villes traversées jusqu'à la commune d'Issy-les-Moulineaux.

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 300 mm.

Réseau de 2^{ème} élévation⁽¹⁾ – CHAFO 150 – NP⁽²⁾ 150 :

Il dessert la pointe de la commune située au Sud de l'avenue de la Paix. Il est alimenté par une unité de pompage de la station de Châtillon mais aussi en permanence par un détendeur installé dans la station de pompage de Sèvres depuis le réseau VIROF173. D'autres détendeurs, depuis des réseaux de NP supérieur, permettent de soutenir son alimentation et de l'alimenter complètement en cas de défaillance de pompage à la station de Châtillon car il n'y a pas de station de pompage de secours.

La pression dans ce réseau est équilibrée par le réservoir surélevé de Châtillon (capacité 2 100 m³, cote trop-plein⁽³⁾ 150 m).

La distribution est assurée par des conduites dont les diamètres s'échelonnent de 100 à 200 mm.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

⁽¹⁾ un réseau de n^{ème} élévation est un réseau alimenté par n pompages successifs depuis l'usine de production

⁽²⁾ niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique

⁽³⁾ la cote trop-plein d'un réservoir est la cote d'eau maximale pouvant être atteinte dans le réservoir

NB : Le nom des réseaux piézométriques comprend le niveau piézométrique maximal, à savoir la cote trop-plein du réservoir avec lequel il est en équilibre.

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune, de la défense contre l'incendie ainsi que du schéma de distribution d'eau potable du SEDIF.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de diamètre important

Des canalisations de 1 250 et 1 500 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste ci-dessous et sur le plan du réseau au 1/5000^{ème}.

Liste des terrains hors voies publiques traversés par des canalisations d'eau de 1 250 et 1 500 mm de diamètre

Diamètre de la canalisation	Adresse de la propriété	Références cadastrales
1 250 mm	Voie ferrée Montparnasse - Versailles Chantiers PK 4 + 225	O 126
	Voies ferrées SNCF Ligne de Paris à Brest P.K. 4 + 460	O 126
1 500 mm	Rue Jean Baptiste Potin	P 2
	Rue Larmeroux : parc municipal Frédéric Pic	P 25, 52
	4, Rue de Châtillon	O 2

Cette liste est donnée à titre d'information. Pour tous renseignements complémentaires, il convient de consulter Veolia Eau d'Ile-de-France – Tél. 0969 369 900.

Marnes-la-Coquette / Ville-d'Avray Le réseau d'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par la SEOP, délégataire du syndicat AQUAVESC. La ressource en eau provient, pour la majeure partie, d'une nappe d'eau souterraine située à Croissy-sur-Seine, dans la craie fissurée, sous les alluvions de la Seine. Cette nappe, insuffisamment alimentée de façon naturelle (précipitations), bénéficie d'une réalimentation artificielle, à partir d'eau de la Seine. Cette eau de Seine, préalablement traitée par voie physico-chimique puis par voie biologique, est réinfiltrée très lentement dans d'anciennes sablières spécialement aménagées. Cette réalimentation permet de faire face à l'augmentation des débits pompés et d'améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble de la nappe.

Dix forages de 30 à 60 mètres de profondeur permettent de prélever les quantités nécessaires à tout moment.

La station de pompage de Bougival relève l'eau brute jusqu'aux bassins des Deux Portes et de Louveciennes. L'eau est relevée sur un dénivelé de 150 mètres à un débit maximum de 5 000 m³/h. La station comprend 5 groupes électropompes et remplace aujourd'hui la Machine de Marly.

L'eau est ensuite transportée à l'usine de traitement d'AQUAVESC située à Louveciennes. Les communes desservies en eau potable par SEOP sont alimentées selon le schéma suivant :

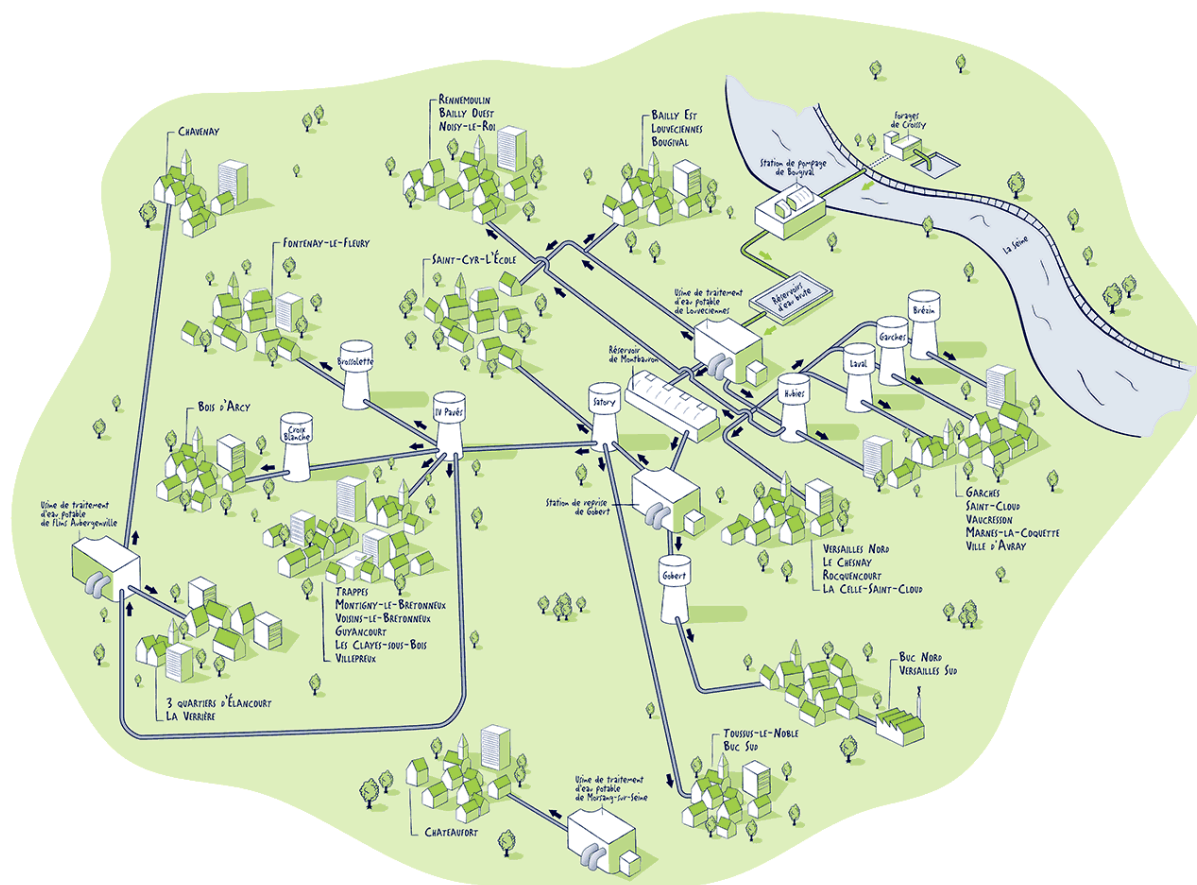


Schéma du réseau d'eau potable sur le territoire des communes adhérentes au SEDIF

RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST

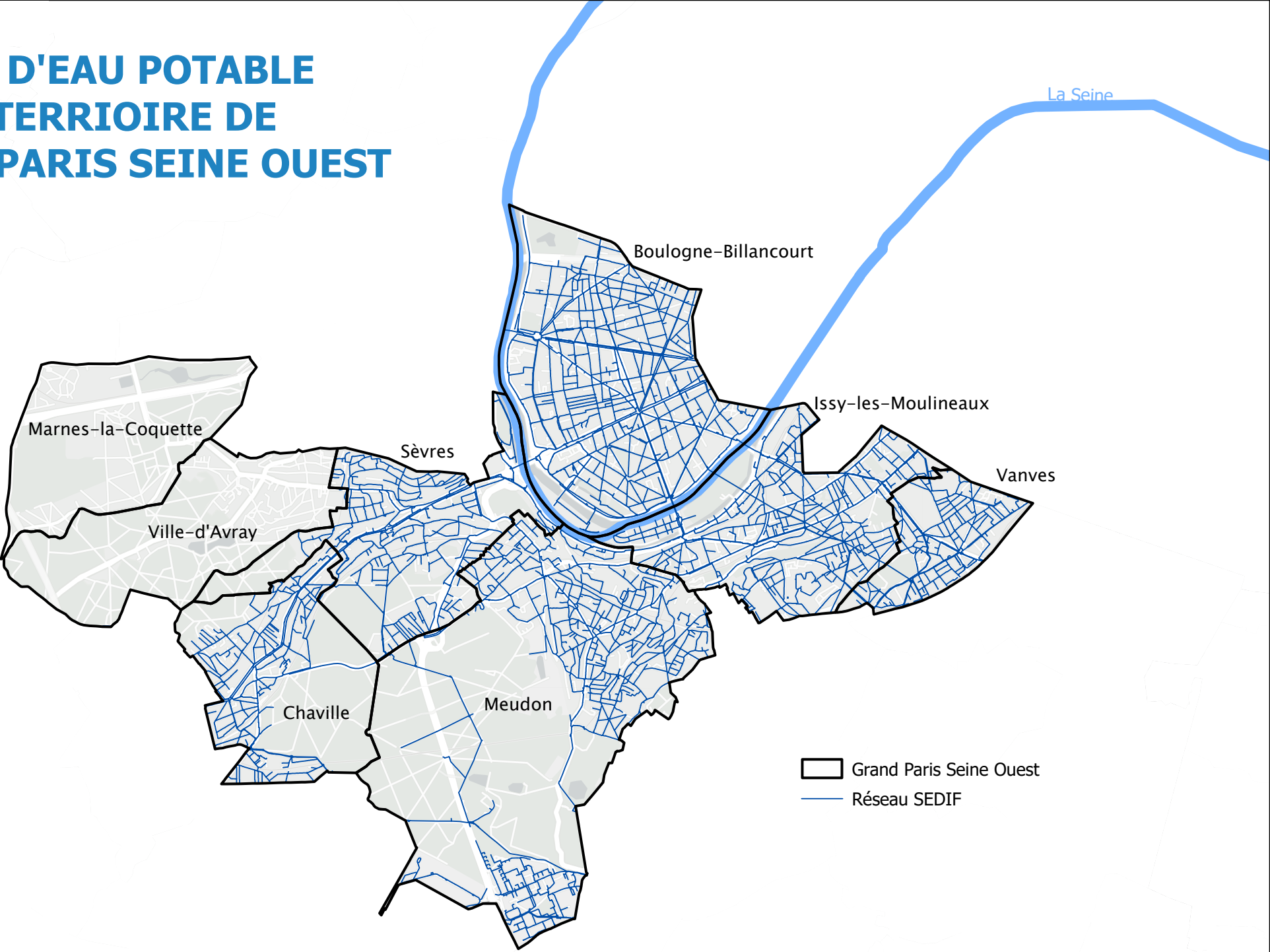


Schéma du réseau d'eau potable sur le territoire de Marnes- la-Coquette

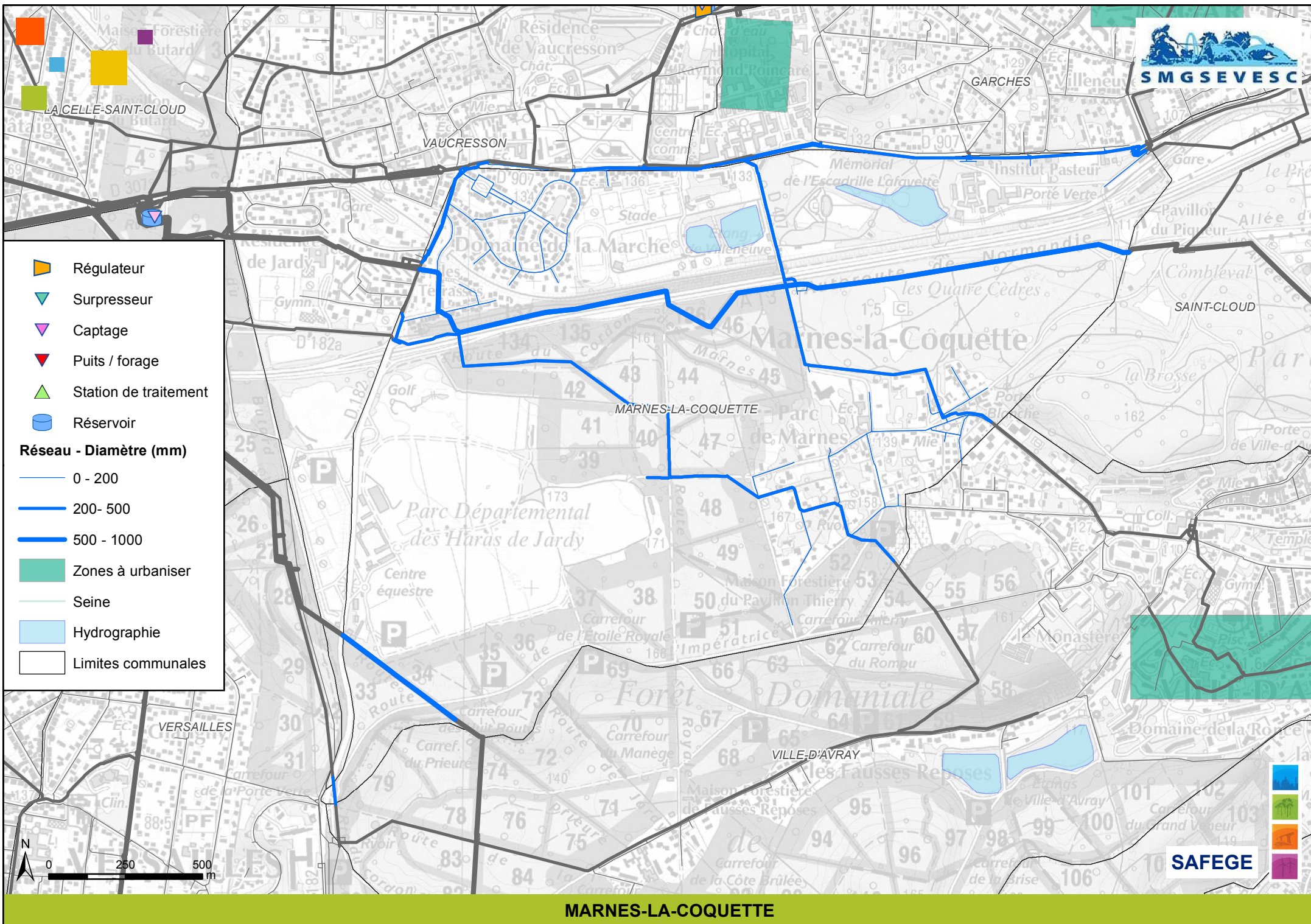


Schéma du réseau d'eau potable sur le territoire de Ville d'Avray

